Il me semble que, à l'occasion, le premier ministre a su traiter directement et fondamentalement des inégalités régionales. Mais neuf ans après son arrivée au pouvoir, les objectifs sont toujours impécis. Et qui plus est, aucune stratégie n'a été acceptée ou définie pour combler l'écart—l'écart des revenus, des chances, des possibilités d'emploi entre les différentes régions de notre pays et entre celles qui sont pauvres et dans le marasme et les riches. Nous avons tôt fait de constater, d'après différents critères, que, dans certains cas, cet écart s'est de fait

Le projet de loi à l'étude ce soir a plusieurs points faibles, notamment il ne tient pas compte de l'inégalité des revenus, du chômage et des chances, et il ne fait pas la part des différences très réelles dans le coût de la vie.

Certains députés se souviendront qu'en décembre dernier, lors de la conférence des ministres des Finances, j'avais interrogé le premier ministre au sujet des aspects connexes de cette discussion. Voici la question que je posais au premier ministre le 6 décembre 1976, comme en fait foi la page 1677 du hansard:

J'ai interrogé le premier ministre en juin dernier à propos des effets préjudiciables que pourraient avoir sur les provinces pauvres les modifications proposées aux ententes fiscales. Il nous avait alors assuré que les modifications se révéler aient avantageuses pour ces provinces. Comme un certain nombre de premiers ministres provinciaux ont prétendu le contraire, le premier ministre peut-il maintenant affirmer catégoriquement que ces propositions ne changeront en rien la promesse antérieure de réduire la disparité des services sociaux entre les provinces et remédieront notamment au chômage très élevé et croissant dans ces provinces?

## Et voici la réponse du premier ministre:

Monsieur l'Orateur, pour répondre à la dernière partie de la question, les propositions ne sont pas destinées à résoudre à elles seules le problème du chômage. Elles ont trait aux services sociaux, l'enseignement post-secondaire, les soins médicaux et hospitaliers étant du nombre. Le fait que certaines provinces s'y opposent n'a rien d'étonnant. Toutes les provinces viennent à Ottawa dans l'espoir d'obtenir plus d'argent ou de points fiscaux. Cela fait partie du processus normal des conférences fédérales-provinciales. J'ai déclaré à la Chambre l'an dernier, et je le répête maintenant: ces programmes, tels que nous les proposons, surtout l'établissement de propositions de financement provisoires, sont censés donner aux provinces une beaucoup plus grande autonomie dans la mise en œuvre de leurs programmes tout en garantissant qu'elles auront les fonds nécessaires pour les financer.

Il y a eu d'autres questions et réponses que je ne ferai pas consigner au compte rendu encore une fois. Cependant leur énoncé fait bien voir que le premier ministre ne se rend pas compte que, dans les grands accords qu'on nous présente aujourd'hui, comme dans la cession de points fiscaux et de recettes, il ne s'agit pas uniquement de stabilisation, pour reprendre les termes du ministre des Finances, de la situation actuelle. Ou alors nous condamnons plus de la moitié de nos provinces à être ce qu'on appelle des provinces pauvres. Dans les propos du premier ministre et dans le bill, ce qui est encore plus grave, on ne voit rien qui permette de rattraper les retards, rien qui s'attaque efficacement et résolument aux problèmes qui sévissent depuis la confédération dans certaines parties du pays.

J'extrais le passage suivant du rapport de la Commission royale sur les réclamations des Maritimes, publié en 1927:

Il ne faut pas perdre de vue que l'état de stagnation des provinces Maritimes, la compression des recettes que leur fournissent les ressources naturelles et l'absence de grandes entreprises commerciales et industrielles y rendent extrêmement difficile la fiscalité provinciale.

## Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Il ne s'agit pas là d'une déclaration faite il y a quelques mois par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique ou par la Chambre de Commerce des provinces de l'Atlantique. Cela a été dit, je répète, par la Commission royale d'enquête sur les revendications des Maritimes il y a 50 ans. Il semble bien que ce message n'ait pas été entendu.

- M. Breau: Allez donc.
- M. MacDonald (Egmont): Mon ami du Nouveau-Brunswick pourra nous expliquer en quoi les mesures à l'étude vont pouvoir...
  - M. Breau: Vous et vos collègues n'arrêtez pas de parler.
- M. MacDonald (Egmont): Ce ne sont pas les occasions qui lui manquent, monsieur l'Orateur, et je ne comprends donc pas que le député soit si timide. Peut-être trouve-t-il que ce bill est difficile à défendre ou à expliquer du point de vue des disparités régionales qui nous préoccupent tant tous les deux. Il s'inquiète de la situation du Nouveau-Brunswick et moi, de celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis sûr que le député n'a pas l'intention de stabiliser les disparités. Il aimerait croire, à mon avis, que si nous voulons en arriver à un accord équitable pour les cinq prochaines années, à la fin de cette période ces programmes particuliers auront aidé et non pas nui à l'objectif premier que nous nous fixons tous soit de mettre les provinces de la région de l'Atlantique sur le même pied que le reste du pays. Si le député veut nous entretenir de cela, et appuyer ce principe, alors je lui donnerai mon plein appui.

## • (2020)

Pour souligner les difficultés que le gouvernement fédéral semble avoir dans l'idée qu'il se fait du problème, laissez-moi vous citer le rapport d'une autre commission, qui n'a pas siégé tout à fait aussi longtemps que la Commission Duncan en 1926. Voici donc un extrait du rapport de la Commission Rogers, qui remonte à 1934, au sujet du mémoire de la Nouvelle-Écosse sur les relations fédérales-provinciales. Je cite:

Les subventions sur lesquelles on a tellement insisté à titre de compensation en règlement des griefs des provinces ont non seulement servi à obscurcir les difficultés fondamentales éprouvées par les provinces Maritimes au sein du régime fédéral établi par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, mais ont plus tard largement contribué à vicier et à perturber les relations entre le Dominion et les provinces. A Ottawa, on a eu l'impression que les provinces mécontentes pouvaient toujours être achetées au moyen d'un paiement en argent. A Halifax et dans les autres capitales provinciales, on avait le sentiment que les difficultés financières d'une province pouvaient être aplanies par l'augmentation des subsides versés par le Dominion ou par l'octroi de subsides supplémentaires qu'on pouvait obtenir en ravivant les vieux griefs ou en formulant de nouvelles demandes d'aide financière. Il n'est pas question de prétendre qu'une révision des arrangements financiers de l'Union n'était pas nécessaire en 1869 ou plus tard. On traitera à fond de ce sujet en temps utile. Il importe d'observer, toutefois, que le précédent créé en 1869 a ouvert la voie aux réclamations de la Nouvelle-Écosse et dégradé ses relations avec le Dominion. On a attaché trop d'importance à l'augmentation des subsides comme remède aux difficultés économiques de la province tout en détournant l'attention de la tâche plus importante qui devait consister à obtenir une étude approfondie et une révision des éléments de la constitution fédérale et de la politique fédérale qui avaient eu un effet plus important, bien que moins visible, sur sa situation économique.

C'était là un extrait du rapport Rogers de 1934, selon lequel les subventions ou les transferts fiscaux en eux-mêmes ne sont pas suffisants, et selon lequel nous devons faire d'autres efforts concrets pour que ces provinces aient les ressources nécessaires pour s'administrer elles-mêmes.